



CONCOURS D'ARBITRAGE INTERNATIONAL DE PARIS

CLIFFORD
CHANCE

DARROIS VILLEY
MAILLOT BROCHIER

Teynier Pic

WHITE & CASE

ICC
Cour Internationale
d'Arbitrage®



Wolters Kluwer

Le présent règlement particulier est établi en complément du règlement général applicable au [Concours d'Arbitrage International de Paris \(CAIP\)](#).

Il précise, pour l'édition 2022-2023 de ce concours, les modalités pratiques de son organisation.

ARTICLE 1. COMPOSITION DU COMITÉ D'ORGANISATION

Un Comité d'organisation est constitué pour tout le suivi du Concours.

Il sera composé pour l'édition 2022-2023 des personnalités suivantes :

École de droit de Sciences Po	<ul style="list-style-type: none"> • Diego P. Fernández Arroyo
Clifford Chance	<ul style="list-style-type: none"> • Diego de Lammerville • Alix de Zitter • Jason Fry QC • Simon Greenberg • Karolina Rozycka
Darros Villey Maillot Brochier	<ul style="list-style-type: none"> • Carine Dupeyron
Teynier Pic	<ul style="list-style-type: none"> • Constance Castres Saint-Martin • Sara Nadeau-Seguin • Pierre Pic
White & Case	<ul style="list-style-type: none"> • Katya Hartl • Samy Markbaoui • Charles Nairac • Elizabeth Oger-Gross • Christophe von Krause
Chambre de Commerce Internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphanie Goubelle • Shannen Honoré • Éléonore Toupart
Éditions Lamy/Wolters Kluwer France	<ul style="list-style-type: none"> • Anne Vichery • Sophie Trottier

ARTICLE 2. COMPOSITION DU TRIBUNAL ARBITRAL

Un tribunal arbitral simulé sera constitué pour la seconde partie de la phase orale du Concours (Grande Finale) et sera présidé par [Alexis Mourre](#). Les noms des autres membres du tribunal arbitral seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE 3. CALENDRIER DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le Concours d'arbitrage de Paris s'articulera autour du calendrier suivant :

28 septembre 2022	Publication du Cas pratique sur le site Internet de l'École de droit .
Lundi 7 novembre 2022 (17h, heure de Paris) au plus tard	Dépôt des candidatures en ligne .
Lundi 21 novembre 2022 (17h, heure de Paris) au plus tard	Date limite à laquelle les équipes peuvent poser des questions, en ligne , sur le cas, tant sur le fond que sur la forme, au Comité du CAIP.
Lundi 19 décembre 2022 (17h, heure de Paris) au plus tard	Dépôt des mémoires en demande en ligne .
Mercredi 11 janvier 2023	Annonce des équipes sélectionnées pour déposer un mémoire en défense.
Lundi 27 février 2023 (17h, heure de Paris) au plus tard	Dépôt des mémoires en défense en ligne .
Mercredi 15 mars 2023	Annonce des équipes sélectionnées pour la phase orale.
Mercredi 22 mars 2023 (17h, heure de Paris) au plus tard	Soumission par les équipes de leurs éventuelles demandes motivées de soutien financier pour leur participation à la phase orale.
Mercredi 5 avril 2023	Annonce des décisions du Comité d'organisation concernant les demandes de soutien financier.
Mardi 9 mai 2023 après-midi	Participation des équipes à une séance d'entraînement animée par le Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.
Mercredi 10 mai 2023 après-midi	Demi-finale du Concours (à Sciences Po).
Jeudi 11 mai 2023 après-midi	Finale du Concours (à Sciences Po).